

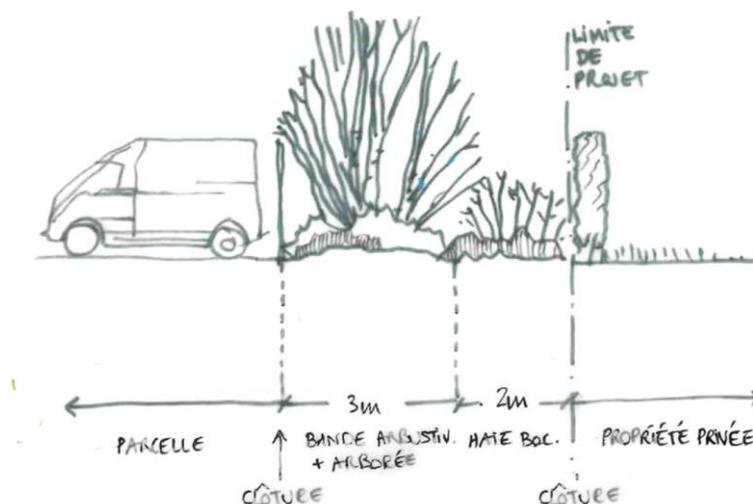
Données d'entrée	Avant-Projet d'Atelier LD du 10/11/2020
Auteur	Anne VALLEY

### I. Largeur des espaces verts proposés

A minima les bandes arbustives et/ou arborescentes proposées au sein de la ZA et au niveau du bassin à l'ouest présentent une largeur de 6 m.

Elles font 2 m en limite de propriété, ce qui ne permet pas de fonctionnalité écologique de la même tenue que les autres linéaires végétalisés.

Rappelons que côté est, la fonctionnalité des linéaires végétaux est aujourd'hui quasi nulle. Aussi, la mise en place de haies basses assurant prioritairement la délimitation des emprises, paraît suffisante, sous réserve que la partie ouest soit bien recomposée/préservée.



#### **Proposition de l'AVP**

- En limite de propriété il est proposé de prolonger la haie privée existante et non d'en faire une haie bocagère. Des buissons sur 1,20 m de large puis une absence d'entretien de la prairie sur 3,50 m côté ouest seront suffisants.



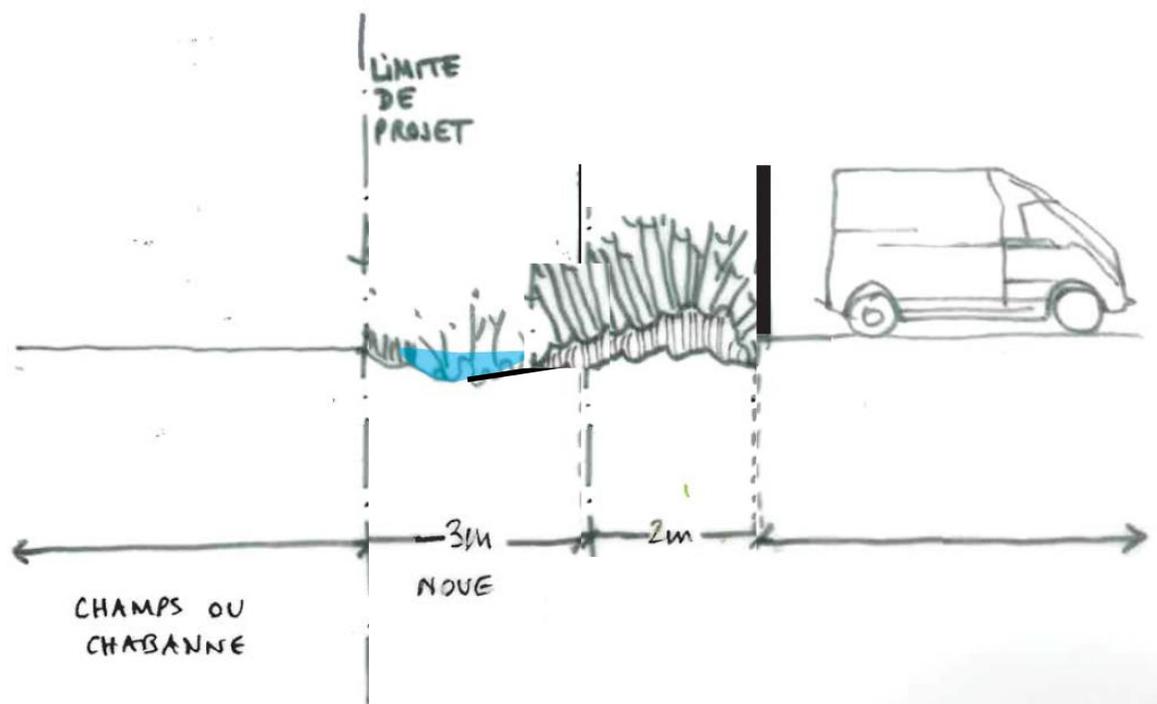
**En vert : bande « pure » d'1,50 m de buissons ; en orange, zone prairiale entretenue de manière ponctuelle (herbe haute) sur 3,50 m**

Au niveau des zones associant haie et noue (au nord-est), de la même manière, il n'est pas nécessaire de composer une haie bocagère, une haie buissonnante suffisant ici et accompagnant de manière plus pertinente la noue. Si celle-ci est amenée à être régulièrement en eau, une roselière ou une typhaie (composée de

massettes) peut se développer tout le long. Ainsi, la présence d'arbres viendrait plutôt assécher le milieu, ce qui n'est pas attendu ici.

En revanche, une belle roselière ou typhaie fonctionnelle demande a minima 10 m de largeur, ce qui ne sera pas faisable ici. L'objectif sera donc de recomposer une simple transition entre la noue et la limite de propriété.

L'idéal aurait été de proposer la noue contre la clôture de séparation d'emprises, de créer une pente brute côté extérieur et instaurer une pente plus douce côté intérieur de la ZAC, favorisant ainsi la reprise d'une végétation humide non entretenue. L'entretien se résumerait à un simple fauchage une fois par an.



**Schéma grossier de la composition proposée avec la noue côté limite d'emprises avec une pente « brute », puis une pente plus douce permettant une recomposition végétale, enfin le stationnement des engins de l'entreprise occupant la parcelle**

Les aménagements en limites des parcelles du projet paraissent fonctionnels, bien que 10 m auraient été plus efficaces. Le rôle de l'entretien sera fondamental dans la fonctionnalité écologique du milieu ainsi créé.

Le long des voiries, la présence d'arbre aura essentiellement une vocation paysagère. Quelques remarques :

- La noue centrale ne pourra pas accueillir d'arbre de haute tige même sur 2,50 m. Une roselière ou une typhaie pourrait se développer, accompagnée d'arbustes (sorbier, viorne, fusain...). Cette végétation pourrait gêner la circulation à terme. Il est donc proposé de placer les cheminements piéton au centre et non sur les côtés, ce qui permettrait d'élargir la bande centrale (éloignement des véhicules pouvant aussi induire un ralentissement) à 4 m (1,50 m pour les piétons) et offrirait plus de confort, à la fois pour les végétaux et pour les piétons qui

chemineraient entre l'espace paysager central et le rond-point pour rejoindre ensuite la RD. Une glissière en bois entre les piétons et les véhicules permettrait de sécuriser chaque usager.

- On passerait ainsi de 14,50 m à 13 m de largeur. Le gain pourrait être mis à profit de la végétation des côtés ou de la sécurité éventuellement.
- Les places de stationnement dans le centre paysager semblent inutiles, mais si cet aménagement est obligatoire, il faudrait étudier la possibilité de les mettre sous les arbres (ombrage). Le trottoir ne paraît pas utile ici.

Enfin, la haie bocagère longeant le chemin agricole doit rester en l'état ou être étoffée comme proposée.

## **II. Palette végétale**

---

### **II.1. Haie de type 1 : arbustive le long des voies**

---

La palette proposée est la suivante :

- |                |  |
|----------------|--|
| - Prunellier,  | - Rosier des chiens ou Rosier pimprenelle, |
| - Aubépine,    | - Frêne,                                   |
| - Cornouiller, | - Erable champêtre,                        |
| - Sureau,      | - Merisier,                                |
| - Symphorine,  | - Chêne pédonculé.                         |
| - Genêt,       |  |

Les essences proposées permettent de concilier gîte et couvert pour les oiseaux et structure paysagère de la ZA. Du Sorbier, de la Viorne et quelques *Prunus* pourraient agrémenter la palette.

### **II.2. Haie de types 2 et 3 : arbustive en limite séparative**

---

La palette proposée est la suivante :

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| - Fusain,           | - Merisier,         |
| - Sureau,           | - Charme,           |
| - Erable champêtre, | - Erable champêtre, |
| - Noisetier         | - Chêne pédonculé.  |

Au niveau des noues, les essences proposées sont :

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| - Le saule marsault, | - Le cornouiller,    |
| - Le saule obier,    | - L'aulne glutineux, |
| - Le saule cendré,   | - Le bouleau.        |

La composition végétale d'ensemble apporte une richesse que le site n'a pas aujourd'hui, notamment par la mise en valeur d'un milieu humide, actuellement réduit à l'état de fossé enherbé.

La palette paraît pertinente même si sa fragilité devra être gérée (attrait pour le gibier local de par son « exotisme »). L'entretien jouera également un rôle important dans le bon fonctionnement de cette composition. Comme pour le précédent type, quelques arbres fruitiers pourraient venir compléter la palette.

### **II.3. Haie de type 4 : bocagère pour étoffer l'existant**

---

La palette proposée est la suivante :

- Houx,
- Orme,
- Chêne,
- Frêne,
- Erable champêtre,
- Hêtre.
- Noisetier,

La haie actuelle est déjà multistrate, avec du frêne, du chêne, du prunellier et de l'aubépine. L'ajout de nouvelles essences n'est pas conseillé. Le renforcement doit s'appuyer sur l'existant, même si la haie est aujourd'hui peu diversifiée en termes d'essences.

Une photo de la haie vive existante est présentée ci-après pour permettre d'appréhender le système bocager relictuel local.



***Vue de la haie vive multistrate actuelle***

### **III. Prairies de fauche**

---

L'important sera ici de préserver le fonctionnement actuel (à retrouver après les travaux).

Pour cela, il est proposé les essences suivantes :

- Agrostide commune  
(*Agrostis capillaris*),
- Avoine élevée  
(*Arrhenatherum elatius*),

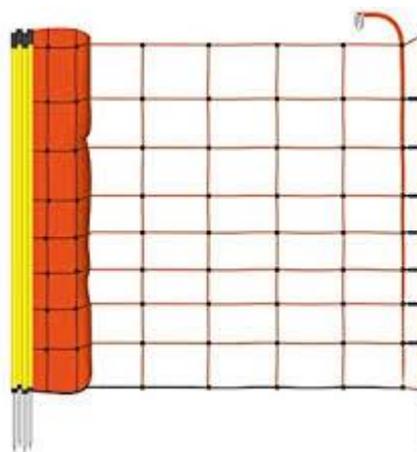
- Vipérine commune (*Echium vulgare*),
- Chénopode blanc (*Chenopodium album*),
- Arroche étalée (*Atriplex patula*),
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)
- Œillet armeria (*Dianthus armeria*),
- Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*),
- Mauve musquée (*Malva moschata*),
- Trèfles (*Trifolium medium*,...),
- Fétuque ovine (*Festuca ovina*),
- Fétuque rouge (*Festuca rubra*),
- Pâturin commun (*Poa trivialis*),
- Pâturin des prés (*Poa pratensis*),
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*),
- ...

Dans tous les cas, les espèces envahissantes de type Séneçon et Ambroisie doivent être proscrites. Le mélange doit être de 70% de plantes annuelles, 30% de vivaces. L'entretien devra être de 2 fauches/an (1 en juin et 1 en septembre).

#### IV. Clôtures

Il est préférable d'utiliser des ganivelles pour permettre une bonne perméabilité des espèces sauvages (accompagnées d'échancrures pour laisser passer la petite faune), mais cela induit un problème de sécurité des usagers des lieux.

Une clôture de pacage à ovins pourrait suffire, incluant des ouvertures en bas de 10-15 cm de haut et une hauteur totale maximale de 1,40 m.



**A gauche, exemple de ganivelle ; à droite, exemple de clôture à mouton**

La couleur importe peu ici. Seul l'entretien devra être léger pour assurer une certaine pérennité de l'ouvrage.

#### V. Célébration du rosier

Concernant la présence de rosiers, les essences ou cultivars à privilégier sont des rustiques ou a minima résistants aux pucerons.

Actuellement, le site comporte 2 espèces de rosiers : le Rosier des champs (*Rosa arvensis*) et le Rosier des chiens (*Rosa canina*). Il est important de savoir si le contexte se prête plus à des rosiers à grosses fleurs ou à petites fleurs. A priori, le contexte semble plus propice à la seconde proposition.

Le mail paysager proposé ainsi que le rond-point pourraient accueillir ces essences en mélange avec des herbes aromatiques et des espèces recouvrantes (type lierre dans le mail paysager).

Au sein des haies, quelques pieds d'Eglantier pourront être ajoutés. La plantation du Buddléia de couleur rose et pouvant parfois rappeler l'aspect du rosier est à proscrire.

## **VI. Espace central du giratoire**

---

Trois éléments sont à avoir en tête :

- Toujours garantir la sécurité des usagers par une bonne visibilité (même par temps maussade) ;
- Faciliter l'entretien ;
- Limiter les interventions pour éviter toute dissémination d'espèces végétales exotiques envahissantes.

La présence d'un parterre végétal coloré ou d'un bosquet importe peu pour la fonctionnalité écologique. Au sein du giratoire il est même recommandé de ne pas attirer la faune sauvage. Le bosquet haut n'est pas conseillé du fait de l'absence de visibilité qu'il peut induire.

Le parterre végétal demande beaucoup de soin et d'attention, ainsi qu'un arrosage même par temps de sécheresse. Le maintien d'une certaine humidité du sol est donc à rechercher (apposer des plantes recouvrantes par exemple).

Un mix entre rosiers sauvages et plantes aromatiques (comme proposé précédemment) pourrait être étudié. Sur le côté « vitrine », l'idée serait de rappeler le mail paysager central, donc d'utiliser un peu les mêmes essences dans le rond-point.